

DÉCISION N^o : 2004-MC-1972

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 656990

DOSSIER N^o : 22603

Objet : Forte Resources Inc.
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 2 juin 2004;

vu les articles 11 et 50 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») :

dispense Forte Resources Inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement d'actions ordinaires auprès des actionnaires de Oiltec Resources Ltd. en échange de leurs titres dans le cadre d'un regroupement de sociétés, conformément aux informations déposées auprès de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

Fait à Montréal, le 21 juin 2004.

(s) Marie-Christine Barrette
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des
sociétés

LAU/ale